

Je produis mon énergie : Cadastre solaire

Dans le cadre de sa politique Climat Air Energie Territorial (SCOT AEC) qui ambitionne de couvrir 41 % de la consommation du territoire par l'énergie photovoltaïque, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a réalisé, à l'attention des particuliers et des professionnels, une cartographie du gisement solaire (= quantité d'énergie solaire reçu par mètre carré de toiture et par an – kWh/m².an) des toitures de son territoire.



Ce cadastre solaire prend en compte l'inclinaison de la toiture, son potentiel d'ensoleillement et même les ombres portées par les bâtiments voisins et la végétation alentour.

Cet outil cartographique est muni d'un moteur de recherche dans lequel vous pouvez entrer votre adresse ou bien cliquer directement sur votre toiture. Une fois votre toiture repérée, un onglet apparaît avec quatre classes de gisement solaire (Faible, Moyen, Bon, Elevé) avec une indication de surface.

Le cadastre solaire est un outil de sensibilisation, il donne une première réponse sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur votre toiture.

Je teste ma toiture



Attention au démarchage abusif !

Attention, le démarchage abusif pour l'installation de panneaux solaire est très fréquent

Nous vous recommandons de ne pas signer un devis ou tous autres documents avant d'avoir contacté au préalable un de nos conseillers en énergie. Golfe du Morbihan Vannes agglomération ne fait aucune démarche téléphonique ou en porte à porte et n'a mandaté aucune entreprise pour promouvoir ou proposer des installations solaires.

Si vous êtes confronté à une situation de ce genre, ne donnez pas suite à cette sollicitation abusive et n'hésitez pas à nous en informer : courrier@gmvagglo.bzh ou 02 97 68 14 24.

Vous vous posez des questions sur le prix des installations, les aides financières, les tarifs de rachat d'électricité, la réglementation, le raccordement de l'installation, les arnaques, les étapes et points de vigilances d'un projet réussi, les assurances..., le Centre de ressource photovoltaïque www.photovoltaique.info vous apportera de nombreuses réponses pratiques pour vous aider dans votre projet :

- comment bien choisir son installateur ;
- checklist pour comparer les offres ;
- labels qualité ;
- délais de rétractation (attention, la rétractation est impossible en cas de vente sur une foire ou un salon).

www.photovoltaique.info/fr/preparer-un-projet/quelles-demarches-realiser/choisir-son-offre/choisir-son-installateur

Pour mener votre projet en toute sérénité, Golfe du Morbihan Vannes agglomération vous accompagne en mettant à disposition un outil local sécurisé, public et indépendant. Vous pouvez contacter nos Conseillers.

Vous êtes un particulier

Si votre projet solaire est lié à un projet de rénovation énergétique, prenez contact avec l'Opération Rénovée de l'Agglomération au 02 97 60 42 55 ou par mail à operation.renovée@gmvagglo.bzh.

Un conseiller technique sera à votre écoute pour vous aider gratuitement dans toutes les étapes de votre projet. »

*Sous réserves des conditions d'éligibilité et dans le limite des crédits disponibles

Vous êtes un professionnel ou une administration

Vous envisagez des travaux de rénovation énergétique de votre entreprise ou vous construisez un nouveau bâtiment ?

Le solaire peut être une solution énergétique renouvelable pour faire baisser votre facture d'électricité.

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération vous accompagne

Avec l'électricité photovoltaïque, vous pouvez :

- Vendre la totalité de l'énergie produite (elle est injectée sur le réseau public) ;
- Auto-consommer votre électricité dans votre bâtiment :
 - en totalité : économie sur la facture d'électricité ;
 - partiellement : l'électricité non consommée est vendue.

Si vous consommez beaucoup d'eau chaude sanitaire, le solaire thermique peut être une solution.

Dans tous les cas, le Conseiller au développement du solaire de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération peut vous accompagner gratuitement et réaliser une étude d'opportunité sur votre opération.

Conseiller au développement du solaire pour les professionnels et les administrations – 02 97 68 14 24 – courrier@gmvagglo.bzh

Informations complémentaires

Contact

[Golfe du Morbihan – Vannes agglomération](#)

- [30 Rue Alfred Kastler,](#)
[56000 Vannes](#)
- [02 97 68 14 24](#)
- [Contacter](#)